

## **Conseil communal de Jalhay du 18 décembre 2023**

17 points ont été abordés en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a approuvé :

- la modification budgétaire n°1 (2023) et le budget 2024 de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Lambert.
- la dotation 2024 à la Zone de secours Vesdre-Hoegne & Plateau (montant : 367.776,60 €).
- la dotation 2024 à la Zone de Police des Fagnes (montant : 1.075.555,83 € ; on constatera un supplément de 138.077 € par rapport à l'année passée).
- l'avenant à la Convention pour mission d'accompagnement en matière de réduction des déchets d'INTRADEL dans le cadre de l'action « zéro déchet ».
- les points à l'ordre du jour de diverses Assemblées générales des Intercommunales NEOMANSIO, AIDE, RESA, SPI, ECETIA, INTRADEL, CHR et ENODIA du mois de décembre 2023.
- les travaux énergétiques à l'école de Jalhay (estimation : 589.837,65 € TVAC, subsides UREBA 2019 : 249.411 €).
- le projet d'acte de cession d'une emprise de 55 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée Jalhay 2, section A, n° 1608C, route de Limbourg à Sart-Lez-Spa. Le but de cette emprise consiste à réaliser un accotement de 2 mètres de large.

En dépit de l'abstention de l'opposition, le Conseil a approuvé le budget ordinaire de l'exercice 2024 du CPAS. Ce dernier prévoit des recettes et des dépenses se montant à 2.732.477 € ; l'intervention de la Commune s'élève à 1.032.625 €, soit 177.081 € de plus qu'au budget initial.

Malgré l'abstention du groupe Oser, le Conseil a approuvé le budget extraordinaire de l'exercice 2024 du CPAS. Les 360.000 € issus de la vente de 3 terrains à Priesville seront rétrocédés à la commune pour la rénovation du bâtiment du CPAS à Sart.

Nonobstant l'avis négatif de l'opposition, le Conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 de la Commune. Le budget ordinaire présente à l'exercice propre un boni de 126.530 € et avec les exercices antérieurs un boni de 1.385.405 € malgré les différentes crises récentes (COVID, inondations, guerres, augmentation des frais de personnel). On notera des ventes exceptionnelles de bois (1.100.000 €) et un dividende sans précédent, fruit de la vente de VOO (390.394 euros).

La dette de la commune augmente de 5% et s'élève à 852.196 €, soit 97 € par habitant.

Au service extraordinaire, le montant des investissements se chiffre à 6.609.835 € (subsides : 1.945.058 €). Au niveau des nouveaux investissements, on notera l'achat des terrains du tennis de Jalhay (215.000 €). Ainsi, l'offre de ce sport sera toujours assurée dans notre commune par l'ASBL qui loue actuellement ces terrains.

Dans les divers, nous apprenons que les travaux « Cœur de Village » à Solwaster devraient débiter au printemps (le marché a été attribué).

Nous profitons de ce compte-rendu pour vous souhaiter de passer de très belles fêtes et une excellente année 2024 !

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC